



## Séparation réelle de bien immobilier

Par **Pat57**, le **26/04/2008** à **21:02**

Bonjour,

Nous sommes sur le point d'acheter une maison mitoyenne d'un côté. De l'autre côté, une partie de la maison a été cédée à la famille des vendeurs.

Les séparations ont été faites, sauf dans les combles (un tiers des combles a une dalle, le reste est vide, sans étage, de sorte que nous voyons le garage de ces voisins).

D'après l'agence qui nous a fait visiter ce bien, les plans cadastraux sont faits clairement (nous les verront prochainement), et nous pouvons convenir avec ces voisins qu'elle partie nous allons prendre (tout les combles ou alors une partie des combles et une partie du 1er étage).

Le vendeur peut-il vendre cette maison sans délimitation réelle (les dalles) ou n'est-ce là qu'une négociation envisageable du prix du bien?

Dans le cas où nous voudrions nous-même faire ces dalles, nous serions tenu d'attendre une participation des frais du voisin, mais si il n'y tiens pas ou ne peut supporter les frais, quelle solution aurions-nous?

J'espère que vous pourrez nous aider.  
Par avance merci.